



17 juillet 2020

**COMMUNIQUE DE PRESSE**  
- Gouvernement de Wallonie -

## **260 millions d'euros pour les travailleur.euse.s « de la santé et du social » en Wallonie**

C'est historique ! La Wallonie vient de dégager 260 millions d'euros de manière structurelle pour la période 2021-2024 afin de revaloriser les travailleur.euse.s du non-marchand et, en particulier, ceux et celles des secteurs santé et social qui relèvent de sa compétence.

Les travailleur.eus.es de la première ligne sociale et santé viennent de traverser une période inouïe et éprouvante. Beaucoup d'entre eux sont allés travailler la peur au ventre, certains ont directement été touchés par la maladie.

Le Gouvernement de Wallonie a donc décidé, à l'initiative de la Ministre de la Santé et de l'Action sociale, Christie Morreale, de revaloriser ces fonctions à haute valeur sociale ajoutée et de soutenir financièrement et durablement ces secteurs qui aident et soignent les autres.

Cette enveloppe totale de 260 millions va permettre de revaloriser les salaires des travailleurs et travailleuses de ces secteurs.

Elle concerne notamment les aides-soignantes et familiales, les infirmiers et infirmières, les travailleurs sociaux, le personnel d'entretien, les métiers logistiques et de soutien, etc. qui travaillent dans les maisons de repos, de repos et de soins, de soins psychiatriques, dans les structures d'accueil et d'hébergement pour personnes en situation de handicap, et pour les publics fragilisés, dans les centres de revalidation ou encore dans les services d'aides aux familles et aux aînés, etc. Elle vise toutes celles et ceux qui nettoient, cuisinent, réparent, prennent soin des plus faibles.

Ce montant exceptionnel servira aussi à améliorer les conditions de travail en créant des emplois et en allégeant ainsi la charge de travail du personnel.

C'est enfin aussi la première fois, suite à la sixième réforme de l'État, que la Wallonie reverra les normes d'encadrement des institutions de santé et de l'action sociale pour améliorer le bien-être des usagers et résidents tout comme celui des équipes.

Concrètement, pour définir les modalités de répartition de cette enveloppe de refinancement, le Gouvernement négociera avec les représentants des travailleurs et des employeurs avec l'appui des administrations.

Il proposera, dès septembre prochain, un calendrier aux partenaires sociaux et mettra en place un groupe de travail afin de mener les concertations nécessaires pour établir les modalités de mise en œuvre de cet accord socio-sanitaire.

« Après avoir applaudi nos héros durant la crise, les avoir épaulés du mieux possible, le Gouvernement de Wallonie souhaite aujourd'hui leur témoigner de toute sa considération et leur apporter de meilleures conditions de travail », conclut la Ministre Morreale.

---

**CONTACTS PRESSE :**



**Wallonie**

Le Gouvernement

---

**Sylvain Jonckheere | Porte-parole d'Elio DI RUPO**

0495/74.97.40 – [sylvain.jonckheere@gov.wallonie.be](mailto:sylvain.jonckheere@gov.wallonie.be)

**Stéphanie Wilmet | Porte-parole de Christie MORREALE**

0479/44.25.36 – [stephanie.wilmet@gov.wallonie.be](mailto:stephanie.wilmet@gov.wallonie.be)